



MARCHONS CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Au ministère du travail :
#nousaussi réclamons que cela cesse enfin !

EN FRANCE LA SITUATION EST ALARMANTE :

133 féminicides ont eu lieu depuis le début de l'année 2019 (il y en a eu 121 en 2018)

94 000 femmes sont victimes de viol ou de tentative de viol chaque année.

1 femme sur 5 a été ou est victime de harcèlement sexuel sur son lieu de travail.



Les violences sexistes doivent être combattues partout et sans relâche !



PARMI LES FEMMES DU MINISTÈRE DU TRAVAIL :

9,4 % ont subi des agressions sexuelles.

20 % ont été victimes d'avances sexuelles non souhaitées.

26 % ont subi des situations d'attitudes insistantes et gênantes.

70 % entendent des blagues sexistes ou sexuelles de façon récurrente.

72,5 % entendent des préjugés sur les femmes.

Or les femmes victimes ne sont pas soutenues par notre administration lorsqu'elles dénoncent les faits.

Il y a deux ans Macron a présenté l'égalité femmes-hommes comme la "grande cause du quinquennat".



VRAIMENT ?

Notre service public ne peut pas protéger les femmes dans le monde du travail.

Faute de volonté politique

Les priorités nationales ne concernent pas la lutte contre les violences faites aux femmes au travail.

Les agent·es chargé·es de ces missions sont insuffisamment formé·es.

Faute de moyens

Nos effectifs sont en chute libre.

La situation interne au ministère est tout aussi consternante.



Les encadrant·es ne sont pas formé·es !

Il·elles ne suivent pas de formation obligatoire sur les violences sexistes et sexuelles.

Seules une poignée d'entre eux·elles ont suivi quelques heures de sensibilisation.

Il·elles sont pourtant un maillon indispensable de la prévention.

Il·elles devraient écouter, enquêter et s'assurer que des mesures soient prises contre les auteurs de violences

Les agent·es sont formé·es a minima !

Moins de 2% des agent·es ont été formé·es sur ces questions.

Ces formations ne sont qu'optionnelles sauf pour les IET.

L'impunité est toujours la règle !

Les victimes ne sont pas soutenues et sont stigmatisées.

Les agresseurs sont impunis.

Pourtant, dans le ministère de Mme Pénicaud, des sanctions tombent. Notre hiérarchie est capable d'une diligence foudroyante quand il s'agit de réprimer l'expression syndicale, comme nous avons pu le voir en 2018-2019.

Les labels en toc égalité/diversité décernés au ministère ne suffiront pas, pour une politique de prévention digne de ce nom il faut des moyens.



NOUS REVENDIQUONS

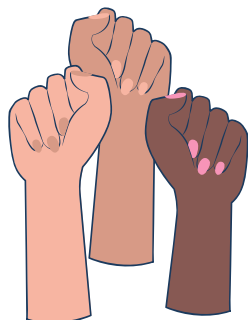
- ➔ Une formation obligatoire des agent·es sur la prévention des violences sexistes et sexuelles, et en particulier des encadrant·es.
- ➔ Un traitement diligent et approprié des signalements faits par les agent·es.
- ➔ Des sanctions pour les auteurs avérés de violences à la hauteur de ce qu'ils font subir à leurs victimes.
- ➔ A l'heure du Grenelle contre les violences faites aux femmes : un protocole d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales avec des moyens dédiés :
 - un accès prioritaire à une mutation,
 - un accès prioritaire au parc de logements interministériels.

Face à l'inertie coupable du ministère, nos syndicats ont décidé de ne pas lâcher le morceau face à l'administration, dans les instances, dans les services !

DANS LA MOBILISATION

Participez aux manifestations et rassemblements du 23 nov. partout où ils ont lieu.

A Paris : manifestation (14h, à Opéra).
RDV du cortège de nos services :
devant le Benetton (3 r. de la paix)



DANS LES SERVICES

Vous êtes victime ?
Vous trouverez sur nos sites internet les noms de référentes sensibilisées à contacter pour un conseil, un soutien, une demande d'intervention.



**UNE VIOLENCE CONTRE L'UNE D'ENTRE NOUS
EST UNE VIOLENCE CONTRE #NOUSTOUTES**

